



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-huit et le lundi 18 février 2019 à 20H00, le Conseil Municipal de NOYANT-VILLAGES se réunit, au nombre prescrit par la loi à la salle Saint-Martin située Place Saint-Martin à NOYANT, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur DENIS Adrien, Maire de la commune de NOYANT-VILLAGES.

COMMUNE
DE NOYANT-VILLAGES

.....
REPUBLIQUE FRANÇAISE

.....
DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

.....
ARRONDISSEMENT
DE SAUMUR

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	139
Présents	86
Absents	23
Excusés	30
Ayant donné pouvoir	14
Votants	100
Quorum	70

DATES

Envoi de la convocation	12/02/2019
Affichage de la convocation	12/02/2019
Affichage du procès-verbal	07/03/2019
Envoi en Sous-Préfecture	07/03/2019

SECRETARE DE SEANCE

M. REMI CHEVALLIER

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2019 :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	5
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 JANVIER 2019.....	6
3. ENVIRONNEMENT - APPROBATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL....	6
4. ENVIRONNEMENT - PROGRAMME DE PLANTATION HAIES 2019-2020	9
5. GOUVERNANCE - CONFIRMATION DE MR LIHOREAU AU POSTE D'ADJOINT DE LA COMMUNE NOUVELLE.....	10
6. TOURISME - ORGANISATION D'UNE CHASSE AU TRESOR.....	12
7. TOURISME – CREATION D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE A PARCAY-LES-PINS ET INSCRIPTION DU CIRCUIT AU PDIPR.....	13
8. TOURISME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ENTRETIEN DES CIRCUITS DE RANDONNEES	14
9. PROJET – PASS' PERMIS CITOYEN	16
10. FINANCE - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019.....	17
11. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - VIE SCOLAIRE	18
12. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ENFANCE ET JEUNESSE	19
13. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - SPORTS.....	20
14. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - CULTURE	21
15. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - FETES ET CEREMONIES	22

16.	FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - SOLIDARITE	23
17.	FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - SANTE	25
18.	FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ENVIRONNEMENT.....	25
19.	FINANCE – PROJET DE SALLE DE SPORTS – PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT	26
20.	FINANCE – PROJET DE MAISON DE LA PETITE ENFANCE - PLAN DE FINANCEMENT	29
21.	FINANCE - PROJET DE COMMERCE A BROC - PLAN DE FINANCEMENT.....	30
22.	PROJET – PROJET DE COMMERCE EPHEMERE A NOYANT - PLAN DE FINANCEMENT	32
23.	CULTURE - CONVENTION FINANCIERE CLEA CDAC	34
24.	RH - CREATION DE POSTE.....	35
25.	EDUCATION - PROJET PEDAGOGIQUE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES.....	36
26.	PROJET – RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DE L’ECOLE DE PARÇAY-LES-PINS.....	37
27.	PROJET – AMENAGEMENT D’UNE ECOLE DE MUSIQUE A MEON.....	38
28.	QUESTIONS DIVERSES	39

▪ **LISTE DES PRESENTS :**

TITRE	NOM	PRENOM	COMMUNE DELEGUEE	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	DETIENT LA PROCURATION DE
Monsieur	DENIS	Adrien	DENEZE\LE-LUDE	X			
Monsieur	QUIGNON	Gabriel	NOYANT	X			
Monsieur	PERROUX	Michel	PARCAY-LES-PINS	X			VAN TUJL JEAN-FRANCOIS
Madame	FRETTE	Chantal	AUVERSE	X			MAROUSSET JEAN-MARIE
Monsieur	LEBOUC	Marcel	GENNETEIL	X			
Monsieur	CHEVALLIER	Rémi	BROC	X			
Monsieur	LOUIS	Pascal	CHIGNE	X			
Monsieur	LASCAUD	Raymond	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	D'OYSONVILLE	Henri	LASSE	X			D'OYSONVILLE MARIE-ANTOINETTE
Madame	BUSSONNAIS	Bénédicte	BREIL	X			
Monsieur	LIHOREAU	Guy	MEON	X			
Monsieur	GEORGET	Jean-Marie	CHALONNES\LE-LUDE	X			
Monsieur	MAZE	Philippe	CHAVAINES	X			
Madame	ROHMER	Michèle	LINIERES-BOUTON	X			FRANCK BUSSONNAIS
Monsieur	MAROUSSET	Jean-Marie	AUVERSE			X	
Monsieur	GAILLARD	Claude	AUVERSE	X			
Monsieur	RIQUIN	Christian	AUVERSE	X			MAROUSSET EVELYNE
Monsieur	LEMONNIER	Denis	AUVERSE			X	
Monsieur	SEBILLE	Bernard	AUVERSE	X			SEBILLE SYLVETTE
Madame	MAROUSSET	Evelyne	AUVERSE			X	
Monsieur	POTIN	Daniel	AUVERSE	X			
Monsieur	LE PETITCORPS	Laurent	AUVERSE	X			
Madame	SEBILLE	Catherine	AUVERSE	X			
Madame	SEBILLE	Sylvette	AUVERSE			X	
Monsieur	BRAZILLE	Patrick	BREIL	X			TAFFUT JEAN-PAUL

Monsieur	CHAMPAGNE	Jean-Luc	BREIL	X		
Monsieur	MARANDEAU	Thierry	BREIL	X		
Monsieur	TAFFUT	Jean-Paul	BREIL			X
Monsieur	DE FOUCAUD	Patrice	BREIL			X
Monsieur	BOURDEL	Gilbert	BROC	X		
Monsieur	RAIMBAULT	Jean-Michel	BROC		X	
Madame	BEROUARD	Katia	BROC	X		
Monsieur	MEDUCIN	Daniel	BROC		X	
Monsieur	TESSIER	Bruno	BROC		X	
Madame	MONTOYA	Sandrine	BROC	X		
Monsieur	VAUBOURGOIN	Cédric	BROC	X		
Madame	DELARUE	Marie-Josèphe	BROC	X		
Monsieur	FLEUREAU	Michel	BROC			X
Monsieur	ISOPE	Sébastien	CHALONNES\LE-LUDE	X		
Monsieur	FRONTEAU	Loïc	CHALONNES\LE-LUDE			X
Madame	BINET	Arlette	CHALONNES\LE-LUDE	X		
Monsieur	DENIS	Julien	CHALONNES\LE-LUDE		X	
Monsieur	JONOT	Frédéric	CHALONNES\LE-LUDE		X	
Monsieur	GEORGET	Jean-Yves	CHALONNES\LE-LUDE		X	
Monsieur	BOURDEL	Nicolas	CHALONNES\LE-LUDE			X
Monsieur	LAMBERT	Denis	CHALONNES\LE-LUDE	X		
Madame	BESNARD	Lydia	CHALONNES\LE-LUDE	X		
Monsieur	HARDOUIN	Antoine	CHAVAINES	X		
Monsieur	TOURET	Yves	CHAVAINES			X
Monsieur	NOURRY	Paul	CHAVAINES		X	
Madame	D'OYSONVILLE	Marie-Antoinette	CHAVAINES			X
Madame	LABBE	Céline	CHAVAINES	X		
Monsieur	D'OYSONVILLE	Hubert	CHAVAINES			X
Madame	CHEVET	Amélie	CHAVAINES			X
Monsieur	GAUDIN	Roger	CHIGNE			X
Monsieur	COUTARD	Gilles	CHIGNE	X		
Madame	BOUTRUCHE	Nathalie	CHIGNE	X		
Madame	TULASNE	Viviane	CHIGNE	X		
Madame	FRETTE	Sandrine	CHIGNE		X	
Monsieur	PAY	Franck	CHIGNE		X	
Monsieur	TOURNEUX	Yannick	CHIGNE	X		
Monsieur	BONETTI	Stéphane	CHIGNE	X		
Madame	BERTRAND	Elisa	CHIGNE	X		
Monsieur	LEMARCHAND	Daniel	CHIGNE	X		
Monsieur	PICHON	Daniel	DENEZE\LE-LUDE			X
Madame	DORADOUX	Danielle	DENEZE\LE-LUDE	X		BOULIDARD AURELIE
Madame	PANNEAU	Edith	DENEZE\LE-LUDE	X		LOUIS DELPHINE
Madame	BOULIDARD	Aurèlie	DENEZE\LE-LUDE			X

Madame	LOUIS	Delphine	DENEZE\LE-LUDE			X	
Monsieur	DESRUES	Noël	DENEZE\LE-LUDE		X		
Monsieur	LEBECHEC	Pascal	DENEZE\LE-LUDE		X		
Monsieur	BARDET	Thierry	DENEZE\LE-LUDE	X			
Monsieur	GAUTHIER	Bernard	GENNETEIL	X			
Monsieur	PENARD	Jocelyn	GENNETEIL			X	
Madame	GARNIER	Marie-Christine	GENNETEIL	X			
Monsieur	LOUIS	Jean-Pierre	GENNETEIL	X			
Monsieur	MUSSAULT	Benoit	GENNETEIL	X			
Monsieur	BERGER	Romain	GENNETEIL	X			
Monsieur	AUDOUIN	Thomas	GENNETEIL	X			
Monsieur	MEUNIER-LUMBROSO	Cyril	GENNETEIL		X		
Madame	EASTHAM	Elisabeth	GENNETEIL	X			
Monsieur	FAUGAND	Alain	LASSE	X			
Madame	NAULET	Sylvie	LASSE	X			
Monsieur	GALLET	Jean-Claude	LASSE	X			GELIN CHRISTOPHE
Madame	TRIBOIRE	Caroline	LASSE			X	
Monsieur	PERIGOIS	Loïc	LASSE	X			
Monsieur	GELIN	Christophe	LASSE			X	
Madame	BYZERY	Nicole	LASSE	X			
Monsieur	PROULT	Philippe	LASSE	X			
Monsieur	DUPUIS	Jacques	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	LEVENEZ	Bernard	LINIERES-BOUTON		X		
Monsieur	DUPERRAY	Frédéric	LINIERES-BOUTON	X			
Monsieur	DUPAIN	Cédric	LINIERES-BOUTON		X		
Monsieur	BUSSONNAIS	Franck	LINIERES-BOUTON			X	
Monsieur	BELLANGER	Jean-Luc	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Madame	GUITTON	Dominique	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
Monsieur	RABINEAU	Guy	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			GUITTON DOMINIQUE
Monsieur	CHATEIGNER	Charles	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	VAUGUET	Arnaud	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
Monsieur	POIRIER	Bertrand	MEIGNE-LE-VICOMTE		X		
Madame	PERDEREAU	Sophie	MEIGNE-LE-VICOMTE		X		
Monsieur	SAMEDI	Damien	MEIGNE-LE-VICOMTE		X		
Monsieur	DAVEAU	Jean-Pierre	MEON	X			CHEVET HENRI
Monsieur	CHEVET	Henri	MEON			X	
Madame	HERBAUT	Mireille	MEON	X			
Madame	JULIEN	Anne-Marie	MEON	X			
Monsieur	DESRUES	Benoit	MEON		X		
Monsieur	LEVOYER	Michel	MEON			X	
Madame	MARETTE	Marinette	NOYANT	X			
Monsieur	GAUCHER	Alain	NOYANT	X			
Madame	BOULY	Michèle	NOYANT	X			

Monsieur	BUSSIERE	Roland	NOYANT	X		
Madame	TAVEAU	Chantal	NOYANT	X		
Monsieur	DEJONGHE	Daniel	NOYANT		X	
Monsieur	BROU	Anon-Daniel	NOYANT	X		
Madame	ROBIN	Corinne	NOYANT	X		
Monsieur	GODEFROY	Richard	NOYANT			X
Monsieur	CONSTANTIN	Christophe	NOYANT			X
Madame	CARO	Marina	NOYANT	X		CONSTANTIN CHRISTOPHE
Monsieur	CHAUSSEPIED	Jean-Claude	NOYANT			X
Madame	METIVIER	Annie	NOYANT			X
Monsieur	CHARRUAU	Joël	NOYANT	X		CHAUSSEPIED JEAN-CLAUDE
Madame	PEGE	Odette	NOYANT	X		
Monsieur	COUANNET	Dominique	NOYANT		X	
Madame	COGNY	Isabelle	NOYANT		X	
Monsieur	VEZIN	Marcel	NOYANT	X		
Madame	BORDEAU	Sylvie	PARCAY-LES-PINS	X		
Madame	GOUGET	Francine	PARCAY-LES-PINS	X		
Monsieur	POILVILAIN	Tonny	PARCAY-LES-PINS	X		
Madame	GAUTIER	Micheline	PARCAY-LES-PINS	X		
Madame	BOUVET	Delphine	PARCAY-LES-PINS		X	
Monsieur	COUINEAUX	Patrice	PARCAY-LES-PINS	X		
Madame	PYNE	Julie	PARCAY-LES-PINS	X		
Madame	VERNEAU	Lucie	PARCAY-LES-PINS		X	
Monsieur	DUMOULIN	Christophe	PARCAY-LES-PINS	X		
Madame	SAMEDI	Sylvie	PARCAY-LES-PINS	X		
Monsieur	RIVIERE	Joël	PARCAY-LES-PINS	X		
Monsieur	VIVIEN	Frédéric	PARCAY-LES-PINS			X
Monsieur	VAN TUJL	Jean-François	PARCAY-LES-PINS			X

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de nommer Monsieur Rémi CHEVALLIER

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 JANVIER 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2019.

DEBAT :

Monsieur Patrick BRAZILLE pose une question sur le Presbytère de Breil pour savoir si la vente est en cours ?

Monsieur Adrien DENIS répond que la procédure pour vendre a été actée dans le principe, mais il faut demander une estimation des domaines avant de céder ce bâtiment et de prendre la délibération correspondante.

Monsieur Adrien DENIS demande aux conseillers s'il y a des avis contraire à l'approbation du procès-verbal du 21 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21/01/2019 ;**

3. ENVIRONNEMENT - APPROBATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2017, prescrivant l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial pour Bugeois-Vallée,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2018, approuvant le diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Bugeois-Vallée,
VU le rapport de diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Bugeois-Vallée et sa synthèse,

Monsieur Henri d'OYSONVILLE explique que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants. Elle a désigné également les EPCI comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire.

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a ainsi prescrit l'élaboration d'un PCAET pour le territoire Bugeois-Vallée.

Pour rappel, le PCAET est la déclinaison locale des engagements contre le changement climatique, pour en atténuer les causes et les effets, mais aussi pour adapter le territoire aux changements inéluctables sur le court, moyen et long terme.

Le PCAET est élaboré pour une période de six ans. Il porte sur plusieurs objectifs définis par la loi :

- La maîtrise de la consommation d'énergie
- La réduction des émissions de GES
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...)
- La production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

- Le développement coordonné des réseaux énergétiques
- L'adaptation au changement climatique

L'élaboration du PCAET constitue le volet majeur du projet de territoire de Baugeois-Vallée, réalisé en parallèle par les services communautaires.

Le groupement composé des bureaux d'études Akajoule, Atmoterra et Auxilia Conseil accompagne la communauté de communes Baugeois-Vallée (CCBV) dans l'élaboration du PCAET. Après une phase de collecte et d'analyse des données statistiques, un séminaire de lancement (14 septembre 2018) et des ateliers thématiques de concertation (octobre et novembre 2018) ont été organisés. Le séminaire était ouvert à l'ensemble des élus municipaux et communautaires, aux membres du Conseil de développement et aux agents des collectivités. Pour les ateliers, les invitations ont été envoyées aux mêmes personnes, ainsi qu'aux partenaires institutionnels et aux acteurs locaux identifiés selon les thématiques.

Ces différentes étapes faisaient partie de la phase « diagnostic », dont le rapport a été présenté et approuvé en conseil communautaire le 21 décembre 2018. La synthèse de ce rapport est à trouver en annexe.

Avant de passer à la phase suivante, concernant les objectifs et la stratégie, à partir de janvier-février 2019, il est souhaité que les conseils municipaux puissent prendre connaissance et prendre acte du diagnostic. Les éventuels compléments et remarques seront ajoutés au rapport de diagnostic par la suite, puisque le PCAET est un document qui s'élabore de manière itérative et qui fera l'objet d'une délibération globale à la fin de la démarche, à l'automne 2019.

DEBAT :

Monsieur Henri d'OYSONVILLE explique que le PCAET a été lancé par la décision de la communauté de communes Baugeois-Vallée le 21 décembre 2018 (imposé à des Communautés de communes de plus de 20 000 habitants). La première phase, le diagnostic, est effectuée (190 pages, synthèse de 5 pages à la disposition des élus).

Madame Anaïs PELLÉ rappelle les différentes étapes à suivre : définition d'une stratégie, d'un plan d'actions, recueil des avis des autorités environnementales après enquête publique, approbation finale.

L'objectif du plan est de concrétiser au niveau local les ambitions nationales (comme la COP 21) et régionales, et orienter les démarches vers une direction définie. Il faut mobiliser tous les acteurs du territoire, car, les collectivités sont responsables de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc important de mobiliser tout le monde. La qualité de vie des habitants en dépend. L'agriculture représente 45% des émissions ; 28% pour le transport routier. Le territoire peut stocker, séquestrer ce carbone (dans les sols et forêts) ; aujourd'hui, 28% des émissions sont absorbées de cette manière, et si on globalise les pratiques agricoles comme l'agroforesterie, on monterait à 95% d'absorption.

Madame Anaïs PELLÉ continue avec un exposé technique sur les polluants atmosphériques et la qualité de l'air. Noyant-Villages est en dessous des consommations énergétiques au niveau national. Les 2/3 des consommations proviennent des transports routiers et du secteur résidentiel.

Concernant les énergies renouvelables et la récupération de l'énergie cela représente : 120 GWh/an 3,4 MWh/hab/an : 50 % issus de la combustion des déchets et 45% de la biomasse. Si on développait les énergies renouvelables au maximum, 1291 GWh/hab/an, cela ferait ainsi de Noyant-Villages un territoire positif en énergie. Le plan permet aussi de s'adapter aux changements climatiques (comme la pression sur la ressource de l'eau ; les catastrophes naturelles plus fréquentes, agriculture fragilisée ; risques de canicules, crues).

Monsieur Henri d'OYSONVILLE rappelle que la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), exercée par la Communauté de Communes, va obliger à créer et entretenir des digues sur les fleuves.

Madame Anaïs PELLÉ précise les prochaines étapes de la phase stratégique : une première soirée de concertation, ouverte aux élus, membres du conseil de développement, aux partenaires techniques et institutionnels, aux habitants, le 7 mars à Mazé. Cette soirée sera suivie de 4 ateliers sur les axes prioritaires et les enjeux en découlant : sur la sobriété (lundi 18 mars à Brion), sur la résilience climatique et atmosphérique (mardi 19 mars à Auverse), sur les énergies renouvelables (mercredi 20 mars à La Ménitré), sur l'attractivité du territoire (jeudi 21 mars à Baugé). Ces ateliers sont ouverts à tous pour prolonger les réflexions de la soirée de concertation. Cela permettra de formaliser les objectifs, pour au final présenter le projet au conseil communautaire le 25 avril. Ensuite, il sera possible d'enclencher la phase concernant le plan d'action.

Monsieur Henri d'OYSONVILLE rappelle que le plan sera préparé sur la période avril-juillet. Un arrêt sera fait sur cette opération de manière à demander l'avis des autorités environnementales. Monsieur Henri d'OYSONVILLE informe qu'une action dans 5 écoles est prévue, dont 3 sur Noyant-Villages, consistant à imaginer mon territoire dans 50 ans (avec l'aide d'une équipe d'artistes) pour produire éventuellement en mi-juillet un film présenté aux parents, puis à la population. Cette opération du plan climat est également accompagnée de panneaux pour sensibiliser la population. Le PCAET est également lié au Plan local d'urbanisme (PLU) et le Plan local d'habitat (PLH) qui sera bientôt lancé.

De plus, Monsieur Henri d'OYSONVILLE explique que le SCOT du Pays des Vallées d'Anjou va être révisé : réintégration de La Ménitré, réflexion sur de nouvelles Zones d'activités économique ou ZAE (il y a beaucoup de pistes qui apparaissent, vis-à-vis des terrains qui y sont consacrés, et il ne faudrait pas que la commune manque de ZAE pour développer l'économie).

Monsieur Roland BUSSIERE pose une question sur le renforcement des grands fleuves (la Loire), et propose l'utilisation et la valorisation du sable de la Loire.

Monsieur Henri d'OYSONVILLE rappelle qu'il y a un programme au niveau de l'Etat de renforcer les digues des grands fleuves. Il explique que toutes les collectivités contribuent en matière d'entretien des grands fleuves, et que les communes doivent accompagner la Communauté de communes.

Monsieur Adrien DENIS répond en rappelant la création du syndicat FLAMM (Fare, Loir, Aulne, Marconne, Maulne). Ces actions permettent de renforcer les digues, mais on ne peut pas toucher au lit profond et au sable des cours d'eau.

Monsieur Adrien DENIS poursuit en réagissant à la présentation, et rappelle qu'il ne faut pas négliger la problématique, induite par le changement climatique, de prolifération des moustiques et autres insectes ou parasites non autochtones dangereux pour les hommes, la faune et la flore. Paradoxalement, le réchauffement climatique pourrait nous contraindre à utiliser des moyens de luttés chimiques contre ces risques alors que dans le même temps il faudrait privilégier les méthodes naturelles.

Madame Elisa BERTRAND explique qu'elle n'est pas d'accord sur le fait d'incriminer l'agriculture comme principal responsable des émissions de GES, et craint la stigmatisation.

Monsieur Adrien DENIS rappelle que l'agriculture représente une grande part des émissions sur le territoire de la commune car elle est très présente à Noyant-Villages.

Madame Anaïs PELLÉ confirme les dires de Monsieur Adrien DENIS et précise également que l'agriculture n'a pas à être incriminée, car elle a son importance économique et paysagère, mais qu'il serait profitable de faire évoluer les pratiques petit à petit. Elle rappelle que le plan sert à s'adapter, et que les ateliers donneront des clés afin de concilier agriculture et développement durable.

Monsieur Adrien DENIS revient sur les idées reçues contre la consommation de viande, notamment comment est évalué le coût en eau, et trouve qu'il est aberrant que soit comptée, entre autres, l'eau de pluie dans ce calcul.

Monsieur Henri D'OYSONVILLE informe que Madame Valérie JOUSSEAUME de l'Université de Nantes va prochainement venir parler de la place de l'agriculture dans les milieux ruraux comme Noyant-Villages, et de son évolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 100 voix POUR :

- **PREND ACTE du diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée**

4. ENVIRONNEMENT - PROGRAMME DE PLANTATION HAIES 2019-2020

VU le Règlement des aides « Bocage » approuvé par le Conseil Départemental lors de sa réunion du 6 février 2017 ;

Monsieur Philippe MAZE expose à l'Assemblée la volonté de la municipalité de reconduire la convention conclue avec le département du Maine et Loire concernant le programme de plantation de haies subventionnées. Pour le programme 2018/2019, 9 planteurs ont participé à l'opération, pour un total de 2,4 km linéaire.

Monsieur le Maire explique que les objectifs de cette opération sont :

- Protéger les cultures / les animaux / le bâti,
- Produire du bois (d'œuvre et de chauffage),
- Limiter l'usage des pesticides et autres produits phytosanitaires,
- Favoriser la biodiversité et lutter contre l'effet de serre,
- Freiner l'érosion et la pollution,
- Valoriser les paysages naturels (chemins, routes, champs, cours d'eau) et y intégrer les constructions...

Toutes ces vertus que possèdent les haies champêtres s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Cette opération permet aux personnes intéressées pour planter des haies de bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % du coût HT des travaux (dans la limite du plafond fixé par le Conseil général soit 4€ HT du mètre linéaire). Ce montant comprend notamment les conseils pour le choix des essences, la fourniture et la commande des plants voire du paillage et des protections, une démonstration de taille en 2e année de plantation. Pour profiter de cette aide, le projet doit se situer en zone rurale et s'étendre sur 100 m minimum (en continu ou pas).

Monsieur MAZE précise qu'il n'y a pas de diagnostic préalable mais une animation (obligatoire) sur le territoire dans les 5 ans, durée du projet. Le coût de l'animation est pris en charge à 50% par le Département. Le projet doit être de 500 mètres par an pour l'ensemble de la commune et 100 mètres minimum par planteur. Les plantations devront se situer hors bourg / lotissement / détour de maison individuelle. Elles seront financées à 50% ainsi que le paillage biodégradable et les protections contre le gibier (optionnel).

Monsieur MAZE précise qu'un maître d'œuvre doit-être désigné pour mener à bien cette opération et propose que ce dernier soit l'association EDEN sise "Les Basses Brosses" - BP50055 – Bouchemaine, 49072 BEAUCOUZE Cedex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 100 voix POUR :

- **APPROUVE** le lancement d'une nouvelle opération de plantation de haies bocagères sur le territoire de la commune nouvelle de NOYANT-VILLAGES pour la période 2019-2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à choisir le bureau d'étude EDEN comme maître d'œuvre pour mener cette opération et à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Département de Maine et Loire pour le programme d'animation autour du projet et pour le programme de plantation de haies.

5. GOUVERNANCE - CONFIRMATION DE MR LIHOREAU AU POSTE D'ADJOINT DE LA COMMUNE NOUVELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°AR-RH-190115 en date du 15 janvier 2019 portant retrait de délégation consentie à Monsieur Guy LIHOREAU, 10ème adjoint ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « *lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

Monsieur le Maire explique que suite au retrait des délégations de Monsieur Guy LIHOREAU en tant qu'adjoint en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur LIHOREAU dans des fonctions de 10ème adjoint.

Monsieur le Maire explique qu'il avait confié en janvier 2017 à M. Guy LIHOREAU, après son élection comme adjoint, la délégation « Enfance et Jeunesse ». Cette délégation lui a été retirée.

Or, lorsque la délégation d'un adjoint lui a été retirée, le dernier alinéa de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise dans une formule impérative que le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Afin qu'à l'avenir, notre Conseil municipal puisse décider en toute connaissance de cause, et cela se fera lors de la prochaine séance du Conseil municipal, sur la nomination de nouveaux adjoints, il convient qu'il se soit au préalable prononcé sur la situation de M. Guy LIHOREAU.

Cette délibération doit être adoptée selon les modalités prévues à l'article L 2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article prévoit que « le vote des délibérations a lieu par principe au scrutin public, mais qu'il peut être à bulletin secret si un tiers des membres de l'Assemblée le demande. »

C'est pourquoi, M. le Maire propose d'abord de voter pour savoir si 1/3 de l'Assemblée demande un vote à bulletin secret et ensuite nous voterons soit à main levée, soit effectivement, à bulletin secret si cela était demandé :

DEBAT :

Monsieur Daniel BROU demande pourquoi il faudrait lui retirer son poste d'adjoint en plus de ses délégations.

Monsieur Arien DENIS répond que des circonstances de faits ont conduit à ce qu'il retire à Monsieur Guy LIHOREAU ses délégations, mais qu'il apprécierait ne pas détailler d'avantage le sujet en séance publique.

Monsieur Henri d'OYSONVILLE appelle à la retenue, tout en rappelant que le maire donne et retire ses délégations à sa convenance. Néanmoins les problèmes concernant le Maire délégué de Méon sont ceux de la commune déléguée de Méon, et ce sujet n'intéresse pas le conseil municipal de la commune nouvelle.

Monsieur Adrien DENIS explique qu'il faut prendre la délibération sur le sujet, en vertu des textes de loi. Il précise que Monsieur Guy LIHOREAU a démissionné en tant que maire délégué. Il rappelle enfin qu'il aurait pu redonner une autre délégation à Monsieur Guy LIHOREAU.

Monsieur Philippe MAZE demande comment Monsieur Adrien DENIS pourrait redonner une délégation à Monsieur Guy LIHOREAU s'il n'est plus adjoint à la commune nouvelle.

Monsieur Adrien DENIS répond qu'il pourrait disposer de délégations en tant que conseiller délégué et explique qu'il y aura fatalement une autre élection d'un maire délégué de Méon. Cette élection se déroulera à un autre conseil municipal. La présente délibération ne concerne que le poste d'adjoint à Noyant-Villages.

Monsieur Guy LIHOREAU rappelle qu'il a été poussé à la démission. Dans un courrier adressé au Préfet, il annonçait revenir sur sa décision et qu'il reprenait ses fonctions. Il demande ce que l'on reproche clairement au maire de Méon (lui-même).

Monsieur Adrien DENIS rappelle que la Préfecture a accepté la démission de Monsieur Guy LIHOREAU.

Monsieur Henri d'OYSONVILLE demande à ne pas montrer les divisions durant une séance publique, et d'écourter la discussion sur ce sujet.

Monsieur Adrien DENIS rappelle néanmoins que le droit des collectivités impose au conseil municipal de prendre une décision sur ledit sujet.

Monsieur Frédéric DUPERRAY dit que le conseil ne peut pas délibérer car rien n'est clair.

Monsieur Adrien DENIS appelle au calme, rappelle les points de division sur Méon et tente de faire voter le conseil municipal.

Madame Katia BEROUARD : conteste.

Monsieur VAUBOURGOIN : conteste.

Plusieurs conseillers s'expriment simultanément et demandent le report de cette problématique.

Monsieur Jean-Pierre DAVEAU affirme que des pressions ont été exercées par le maire de Méon.

Monsieur Thomas AUDOUIN ne comprend pas les tenants et aboutissants de cette délibération.

Monsieur Adrien DENIS : rappelle que la décision a été motivée en ce qui concerne le retrait des délégations de Monsieur Guy LIHOREAU, au regard du contexte.

Monsieur Adrien DENIS rappelle la situation que Monsieur Guy LIHOREAU est adjoint sans délégation, et maire délégué démissionnaire.

Monsieur Joël CHARRUAU demande l'avis aux maires délégués sur le retrait de délégation.

Monsieur Adrien DENIS rappelle que Monsieur Guy LIHOREAU, s'il était confirmé à son poste d'adjoint, pourrait éventuellement à l'avenir se voir confier une autre délégation.

Monsieur Guy LIHOREAU dit que Monsieur Adrien DENIS s'est laissé influencer pour prendre sa décision.

Monsieur Adrien DENIS dément l'affirmation précédente et réaffirme qu'il a agi dans l'intérêt de Noyant-Villages et de son conseil municipal.

Madame Chantal TAVEAU demande si les maires sont d'accord.

Monsieur Philippe MAZE, répond à la question posée par Monsieur Joël CHARRUAU, et explique qu'il n'a rien personnellement à reprocher à Monsieur Guy LIHOREAU. Il pense que ce vote ne changera rien au problème de Méon.

Monsieur Adrien DENIS constate que les conseillers n'ont pas tous les éléments en main pour décider et propose le report de cette délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 100 voix POUR :

- **REPORTE le vote sur le maintien de M. Guy LIHOREAU aux fonctions de 10^{ème} adjoint au Maire au prochain conseil municipal ;**

6. TOURISME - ORGANISATION D'UNE CHASSE AU TRESOR

Madame BUSSONNAIS explique que la commission Fête et Tourisme propose de mettre en place une animation originale pour la saison estivale 2019 afin de mettre en avant le Noyantais et son patrimoine (naturel et historique) au travers l'organisation d'une chasse au trésor.

Cette chasse au trésor emmènera les participants à la découverte du patrimoine de la commune. Enigmes, enquêtes, rébus... les joueurs seront invités à remplir un livret découverte tout au long de de leur chasse et à le rapporter rempli dans un lieu à définir, afin de participer à un tirage au sort lorsque la période de l'animation sera terminée.

Cette chasse au trésor est destinée à la fois aux habitants de Noyant-Villages pour découvrir ou redécouvrir leur territoire, mais a également une visée touristique.

Cette animation sera valable sur plusieurs mois (mai-juin à septembre par exemple)

A partir d'une intrigue et d'un fil conducteur, des parcours avec énigmes seront créés sur plusieurs communes déléguées (4 ou 5 maximum). L'objectif est de mettre en avant des spécificités locales (patrimoine, nature, loisirs spécifiques tels que la boule de fort)

Pour la première année, Madame BUSSONNAIS propose de faire appel à une société spécialisée qui a l'habitude de mettre en place ce type d'animation. La société pourrait nous aiguiller sur le choix des sites, intervenir pour la définition d'un fil directeur, la conception et rédaction des parcours et des énigmes, et appuyer la commune pour la mise en œuvre pratique de l'animation.

Madame BUSSONNAIS précise que d'après les premières démarches effectuées, une telle opération peut avoir un coût compris entre 9000 € et 14 000€ en fonction des options retenues, à savoir :

- Venue de l'auteur sur le territoire pour repérage du parcours ;
- Définition d'un fil directeur ;
- Conception et rédaction des parcours et des énigmes ;
- Conception graphique des livrets de jeux (optionnel) ;
- Rédaction d'un règlement de jeu si des lots sont à gagner (optionnel) ;

DEBAT :

Madame Marina CARO demande des précisions sur cette action car elle trouve le coût élevé.

Madame Bénédicte BUSSONNAIS précise que cette chasse sera l'occasion pour certains de découvrir le territoire et ses atouts, et que même si une telle organisation mobiliserait entre 9 000€ et 14 000€, il peut y avoir des retombées économiques pour le territoire. Si cela ne marche pas, l'opération ne sera pas reconduite.

Le conseil devrait se prononcer maintenant afin que cette opération soit menée cette année (entre mai et septembre). Tout le monde, administrés ou personnes résidant hors de la commune, pourra y participer, et elle sera gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 93 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le lancement d'une animation « chasse au trésor » pour la période estivale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de cette animation ;

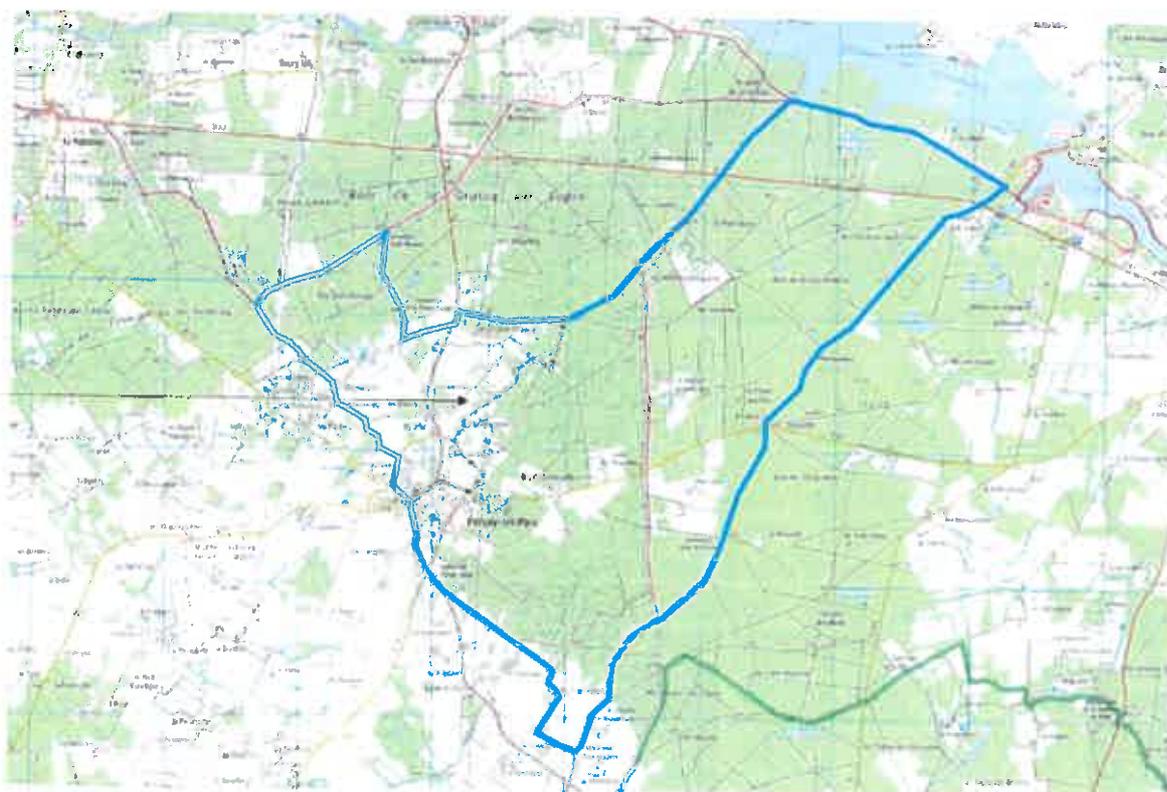
7. TOURISME – CREATION D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE A PARÇAY-LES-PINS ET INSCRIPTION DU CIRCUIT AU PDIPR

Madame Bénédicte BUSSONNAIS, adjointe en charge du tourisme, présente le projet de création d'un itinéraire de randonnée pédestre sur la commune de Parçay les Pins. Ce nouveau circuit, dont le tracé doit être validé avec le Comité départemental de la randonnée pédestre 49, concerne une boucle de 17,6 km et une variante de 7,7 km.

Projet :
Boucle Parçay + 1
variante

Boucle de 17,6 km

Variante 1 :
Boucle de 7,7 km



Madame Bénédicte BUSSONNAIS propose d'inscrire ce projet de circuit, une fois validé par le Comité départemental de la randonnée pédestre 49, au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée non motorisée (pédestre, équestre, VTT).

Cette opération entrerait dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou.

DEBAT :

Madame Sylvie BORDEAU demande si les autres circuits devront être supprimés ?

Madame Bénédicte BUSSONNAIS : répond que non ; mais le Département souhaite qu'il y ait au maximum deux chemins balisés en jaunes, et que le chemin court faisant le tour de Parçay devraient être balisé d'une autre couleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 100 voix POUR,

- **APPROUVE** la création d'un nouveau circuit de randonnée pédestre sur Parçay-les-Pins
- **APPROUVE** l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour la (les) pratique(s) suivante(s) : pédestre équestre VTT
- **APPROUVE** la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexée, à conclure avec le Département.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8. TOURISME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ENTRETIEN DES CIRCUITS DE RANDONNEES

Madame Bénédicte BUSSONNAIS, adjointe en charge du tourisme, rappelle à l'assemblée que 7 sentiers de randonnées sont présents sur la commune de Noyant-Villages, et qu'il est du ressort de la commune de les entretenir et de veiller à leur bon balisage.

Madame BUSSONNAIS explique que la commission Fêtes et Tourisme propose que le balisage des sentiers de Noyant-Villages soit remis à jour, car en plusieurs points celui montre des défaillances.

Cinq de ces sentiers sont inscrits au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Il s'agit des circuits de :

- Breil
- Chigné
- Genneteil
- Linières-Bouton
- Noyant

Peut s'y rajouter le projet de nouveau circuit à Parçay (si validation de la délibération précédente).

Les circuits de Broc et de Chalennes ne peuvent être inscrits au PDIPR car ils présentent un pourcentage de portions goudronnées supérieures aux exigences du référentiel.

Madame Bénédicte BUSSONNAIS informe l'assemblée que dans le cadre du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, la commune a la possibilité de bénéficier, pour les circuits qui y sont inscrits, de subventions départementales en faveur de l'entretien et du balisage de ces sentiers, mais également pour la mise en place d'équipements spécifiques. Le taux de subvention est de 40% avec un plancher pour le montant des travaux de 1 500€ HT et un plafond de 40 000€ HT.

Les conditions et critères d'éligibilité sont :

Liés à la qualité de sentiers et circuits :

- Sentiers inscrits au PDIPR (moins de 30 % de portions revêtues, 4 km minimum pour sentier pédestre, 10 km pour circuit v:rT, 15 km pour circuit équestre, absence de problème sécurité).
- Respect de la charte officielle de balisage pédestre, respect de la charte de qualité pour les panneaux d'information (dimension conseillée : 100x120 cm, quadrichromie avec mentions obligatoires de la longueur, durée, échelle, sites remarquables, service de proximité, type de balisage, logo Département).
- Respect des différentes chartes ou labels en vigueur (FFC, FFCT pour le VTT)

Liés à la nature des travaux :

- Dépenses pour création ou entretien, balisage, panneaux d'information, aménagements spécifiques permettant d'assurer la continuité des itinéraires (passerelles, rambardes, clôtures, buses, bacs à chaînes, ...), l'adaptation des cheminements à certains types d'itinérances.

Liés à la mise en œuvre des travaux :

- Entretien courant assuré par une structure d'insertion par l'activité économique ou par un établissement et service d'aide par le travail.
- Le coût au kilomètre entretenu est plafonné à 120 € HT.
- Travaux spécifiques : appel à une entreprise spécialisée.

Concernant les travaux de balisage, un devis a été demandé au chantier d'insertion ADEN. Le tarif est de 26€ au kilomètre, auquel il convient d'ajouter la fourniture et la pose de poteaux pour remplacer les manques (18€ l'unité).

Concernant l'entretien des circuits, il sera demandé à l'ADEN de prendre en charge les portions inaccessibles par les Services techniques de Noyant-Villages. Le coût de l'entretien est de 0,20€ au mètre linéaire et concerne au total, 4400 ml sur l'ensemble des sentiers de randonnée de la commune.

Madame Bénédicte BUSSONNAIS précise que le circuit de Noyant ne nécessite pas de travaux particuliers car il est régulièrement entretenu par l'association Noyant-Rando-Loisirs.

DEBAT :

Monsieur Henri d'OYSONVILLE demande des précisions sur la répartition des coûts entre balisage et l'entretien ?

Madame Michèle ROHMER se réfère aux données présentées dans la note de synthèse et rappelle que le balisage et l'entretien des chemins est un atout du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 100 voix POUR :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- RECONNAIT la nécessité d'entretenir les sentiers de randonnée de la commune ;- APPROUVE la demande de subvention auprès du conseil départemental ; |
|---|

- **SOLLICITE l'aide financière du Département de Maine et Loire pour la création, l'entretien, le balisage, les équipements annexes d'itinéraires pédestres, équestres, VTT et nautiques dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à choisir le chantier d'insertion ADEN comme maître d'œuvre pour mener cette opération d'entretien et de balisage et à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention**

9. PROJET – PASS' PERMIS CITOYEN

Madame Chantal FRETTE présente au conseil le projet de Pass' Permis Citoyen. Ce projet issu des réflexions de la commission « Lien social et solidarités » vise à soutenir les jeunes dans l'obtention du permis de conduire. En effet, le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour accéder à un emploi et une formation. Son obtention nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes. La commune de Noyant-Villages a donc souhaitée accompagner des jeunes de la commune en instituant une politique d'aide au permis de conduire, moyennant un engagement citoyen de 60 heures.

Madame Chantal FRETTE présente au conseil les documents de travail qui permettront la mise en œuvre de ce projet à savoir :

- Le règlement du projet qui détermine les modalités de fonctionnement du dispositif « Pass'Permis Citoyen » ;
- Le modèle de convention tripartite entre la commune de Noyant-Villages, le bénéficiaire et l'auto-école partenaire ;
- Le modèle de dossier de candidature ;

DEBAT :

Madame Chantal FRETTE rappelle que le permis de conduire n'est pas financièrement à la portée de tous et expose le projet Pass'Permis : 60 heures de travail dans un service communal, contre les leçons de conduite prises en charge financièrement par la commune. Elle expose les conditions pour prétendre à cette aide (et évoque ainsi notamment qu'il faut justifier d'un quotient familial de revenus inférieur à 700€). Elle précise également que les candidats devront envoyer une lettre de motivation. Elle présente les documents : la charte tripartite, la convention commune-jeune, le règlement, la charte d'engagement.

Madame Marina CARO conteste le choix d'un quotient familial inférieur à 700 euros par foyer comme un critère de sélection. Elle demande à ce que le plafond soit relevé, car sinon cela est trop restrictif, pour que l'action puisse bénéficier à une grande part des classes moyennes.

Monsieur Adrien DENIS trouve la remarque justifiée, et rappelle qu'il revient à chaque commune de fixer des critères, et voudrait que le Pass'Permis bénéficie uniquement aux jeunes résidant à Noyant-Villages.

Madame Michèle BOULY trouve que le montant de l'aide est un problème, et rappelle que les banques optant pour le permis à 1€ par jour prêtent des sommes plus élevées.

Monsieur Romain BERGER demande quel sera le montant de l'aide.

Monsieur Adrien DENIS répond que la somme prévue est de 675€ par jeune.

Monsieur MICHEL PERROUX rappelle les difficultés pour les jeunes d'obtenir le code, et que certains jeunes le passent désormais via internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 100 voix POUR :

- VALIDE le principe du projet « Pass' Permis Citoyen » ;
- VALIDE le projet de règlement de cette action ;
- AUTORISE Monsieur le maire à la signature des conventions tripartites avec les bénéficiaires et l'autoécole ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de tous les actes et à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette action ;

10. FINANCE - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

VU les articles L 2312-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que notre commune est soumise aux obligations de l'article L2312-1 du CGCT qui dispose que «*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

L'article L2312-1, modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 est venue modifier les dispositions de l'article L. 2312-1. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comporter les informations suivantes :

« 1° - Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° - La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Monsieur le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires 2019 de la commune et demande aux conseillers d'en débattre : ...

DEBAT :

Monsieur Henri d'OYSONVILLE explique l'importance des graphiques exposés, lesquels montrent qu'il n'y a presque plus rien à rembourser dans un futur proche, ce qui est une excellente nouvelle pour la commune.

Monsieur Adrien DENIS précise que :

- *Sur la CAF nette : la capacité de désendettement est de 1,93, et donc que la commune peut théoriquement en finir avec sa dette en deux ans.*
- *Sur le suivi des dépenses de personnel : il faut une vigilance sur le suivi réel des carrières et des agents afin d'avoir une plus vision claire.*

Monsieur Adrien DENIS rappelle qu'une étude est en cours à l'échelle intercommunale pour l'exercice par la Communauté de Communes Baugeois-Vallée de la compétence déchet. Pour financer ce service, il y aura prochainement soit une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) soit une redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Cela sera une charge en plus pour les habitants de Noyant-Villages, il faudra en tenir compte l'année prochaine dans notre fiscalité...

Monsieur Thomas AUDOUIN s'interroge, à ce sujet, concernant les locataires et les copropriétaires, et sur comment le nouveau système de redevance tiendra compte des personnes concernées ?

Monsieur Adrien DENIS explique que le processus de redevance est complètement étranger à la constitution de la commune nouvelle. Il précise que les contribuables paient le service dès maintenant, et que demain, ce sera les habitants. Il insiste sur le fait qu'il fera son possible pour minimiser les conséquences pour la population.

Monsieur Henri d'OYSONVILLE s'interroge sur les excédents.

Monsieur Stéphane DOMENGER répond que les excédents sont d'environ 750 000 € en fonctionnement, et d'environ 5 500 000€ en investissements.

Monsieur Henri d'OYSONVILLE explique qu'il ne faut pas tout dépenser tout de suite, et que l'arbitrage sur la bonne utilisation de ces sommes commence maintenant.

Monsieur Adrien DENIS approuve, et précise que cela est d'autant plus vrai que tous les projets n'ont pas été présentés.

Monsieur Arnaud VAUGUET affirme qu'au regard des taux de crédit extrêmement bas actuellement, la collectivité aura tout intérêt à emprunter pour financer une partie des investissements prévus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 100 voix POUR :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ PREND ACTE de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2019 annexé à la délibération ;➤ AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération ; |
|--|

11. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - VIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la vie scolaire pour l'année 2019 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2018	DEMANDES 2019 Propositions Commission de Finances	ATTRIBUTIONS 2019
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	APE du Chat Doré	2 975 €	3 640 €	3 640 €
	APE Breil/Meigné-le-Vicomte	1 575 €	1 680 €	1 680 €
	Conseil local des parents d'élèves Broc/Chalonnés-sous-le-lude/Chigné/Genneteil	2 065 €	2 200 €	2 200 €
	APE Parçay-les-Pins	2 415 €	2 480 €	2 480 €
	OGEC Ecole Sainte Marie (contrat d'association)	47 360 €	47 737 €	47 737 €
	OGEC – APE Ecole Ste Marie Noyant (Voyage)	2 170 €	2 280 €	2 280 €
	OGEC Ecole Sainte Marie (fournitures)	4 340 €	3 990 €	3 990 €
	APE Les Moisillons	6 265 €	6 400 €	6 400 €
	TOTAL	69 165 €	70 407 €	70 407 €
AIDE A LA SCOLARITE	Collège Portes d'Anjou	4 000 €	4 000 €	4 000 €
	Amicale scolaire de Noyant RASED	800 €	800 €	800 €
	TOTAL	4 800 €	4 800 €	4 800 €
RESTAURATION SCOLAIRE	OGEC – Cantine Ecole Sainte Marie	10 498 €	10 361 €	10 361 €
	TOTAL	10 498 €	10 361 €	10 361 €
COLLEGES ET LYCEES PRIVES	OGEC du lycée professionnel Jeanne Delanoue de Saumur « Les Ardilliers »	20 €	120 €	120 €
	Collège Joachim du Bellay CHÂTEAU LA VALLIERE	-	23 €	23 €
	TOTAL	20 €	143 €	143 €
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	Maison Familiale Rurale Castelréo de Noyant	480 €	540 €	540 €
	CFA Coiffure Sarthe	-	20 €	20 €
	TOTAL	480 €	560 €	560 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement de la subvention au Collège Portes d'Anjou à l'article 65737 contrairement aux autres subventions qui seront imputées à l'article 6574.

12. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ENFANCE ET JEUNESSE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à l'enfance et la jeunesse pour l'année 2019 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2018	DEMANDES 2019 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2019
JEUNESSE – TEMPS EXTRASCOLAIRE	Accueil de loisirs sans hébergement « Les Farfadets »	109 348 €	111 094 €	111 094 €
	Accueil culturelle de Parçay-les-Pins	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	TOTAL	110 548 €	112 294 €	112 294 €
PETITE ENFANCE	Association Picotain (halte-garderie + RAM)	71 481 €	90 864 €	90 864 €
	TOTAL	71 481 €	90 864 €	90 864 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

DEBAT :

Monsieur ADRIEN DENIS explique que la demande de subvention de l'association Yes We CAN sera voté lors du prochain conseil municipal. Une rencontre préalable avec les membres de l'association est souhaitée pour présenter leur projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

13. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - SPORTS

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées aux sports pour l'année 2019 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2018	DEMANDES 2019 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2019
ASSOCIATIONS SPORTIVES NOYANTAISES	Fédération des Associations Sportives Noyantaises (FASDN)	9 471€	10 000 €	9 676 €
	Association de la Vaillante sportive du Noyantais	5 121 €	4 000 €	3 280 €
	ES AMCL – Football	1 662 €	1 000 €	1 000 €
	Association de la Gym lassolse	492 €	500 €	492 €
	Amicale Laïque – section pétanque	300 €	300 €	300 €
	Noyant-Rando Loisirs	600 €	600 €	600 €
	Association BROC d'Arts	-	400 €	400 €
	Familles Rurales du Noyantais Section FITNESS	-	2 000 €	2 000 €
	MCR	-	600 €	323 €
	SOUS-TOTAL	17 646 €	19 400 €	18 071 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES	AG2V	100 €	80 €	80 €
	Olympique Baugeois – Section Basket-ball	41 €	41 €	41 €
	Olympique Baugeois – Section Tennis	451 €	450 €	450 €
SOUS-TOTAL		592 €	571 €	571 €
ASSOCIATIONS DE BOULES DE FORT	Société la Renaissance d’Auverse	201 €	300 €	210 €
	Société la Renaissance de Chavaignes	150 €	150 €	135 €
	Société la Renaissance de Chigné	400 €	600 €	429 €
	Société de l’Union de Chavaignes	156 €	120 €	168 €
	Société de Boule de l’Union de Lasse	210 €	300 €	300 €
	Société de Boule de fort Cercle de l’Union de Méon	222 €	250 €	250 €
	Société de Boule de Fort de la Gaïeté de Noyant	420 €	500 €	405 €
SOUS-TOTAL		1 759 €	2 220 €	1 897 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574 ;

14. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - CULTURE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la culture pour l'année 2019 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2018	DEMANDES 2019 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2019
LECTURE PUBLIQUE	Association « un livre, un plaisir »	300 €	1 209 €	209 €
	Association des Amis du Livre	1 000 €	1 200 €	1 200 €
	Association culturelle de Parçay-les-Pins	1 000 €	1 600 €	1 600 €
	Journée artistique et littéraire du Noyantais	100 €	200 €	200 €
SOUS-TOTAL		2 400 €	4 209 €	3 209 €
ACTIVITES MUSICALES	AOCN	500 €	1 000 €	750 €
	Chorale Mélodie de Noyant	500 €	500 €	500 €
	Harmonie municipale de Méon	500 €	500 €	500 €
	Harmonie municipale de Noyant	1 000 €	9 500 €	9 500 €
	Les Echos du Changeon de Courléon	750 €	750 €	750 €
	Union musicale Cléfoise	300 €	300 €	300 €
SOUS-TOTAL		3 550 €	12 550 €	12 300 €
SPECTACLES VIVANTS	Association des Mâles Fêteurs – Festival Viens chercher Bonheur	3 000 €	4 000 €	4 000 €
	Familles Rurales Cinéma	-	500 €	500 €
	Histoire de	-	900 €	900 €
SOUS-TOTAL		3 000 €	5 400 €	5 400 €
INFORMATION COMMUNICATION	Radio Parçay-les-Pins	1 500 €	1 500 €	1 500 €
SOUS-TOTAL		1 500 €	10 000 €	10 300 €

PATRIMOINE	Les Cahiers du Baugeois	45 €	347 €	200 €
	Association des Amis de Jules Desbois	400 €	500 €	500 €
	ASCCA - Association de Sauvegarde Chapelles et Calvaires	150 €	280 €	200 €
	Association Sauvegarde Eglise de Lasse	-	4 360 €	4 360 €
	SOUS-TOTAL	595 €	5 487 €	5 260 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

15. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées aux fêtes et cérémonies pour l'année 2019 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2018	DEMANDES 2019 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2019
COMICE AGRICOLE DU NOYANTAIS	Association du Comice Agricole du Canton de Noyant	2 880 €	2 880 €	2 880 €
	SOUS-TOTAL	2 880 €	2 880 €	2 880 €
ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS	Association FNACA	250 €	300 €	250 €
	Amicale des Anciens Combattants	0 €	60 €	60 €
	SOUS-TOTAL	650 €	660 €	660 €
COMITES DES FETES	Comité des fêtes d'Auverse	1 300 €	1 300 €	1 000 €
	Comité des fêtes de Breil	500 €	-	-
	Comité d'Animation et de Loisirs de Broc	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Comité des fêtes de Chavaignes	500 €	300 €	300 €
	Comité des fêtes de Chigné	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Comité des fêtes de Dénézé-sous-le-Lude	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Comité des fêtes de Lasse	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Comité des fêtes de Meigné-le-Vicomte	1 300 €	2 500 €	1 000 €
	Comité des fêtes de Méon	1 000 €	900 €	300 €
	Comité des fêtes de Noyant	2 500 €	2 800 €	1 500 €
SOUS-TOTAL	11 100 €	11 800 €	8 100 €	

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

DEBAT :

Madame Céline LABBE précise qu'il n'y aura pas de char à Méon donc pas besoin de subvention. Elle ajoute qu'elle se demande pourquoi il est noté une subvention pour le comité des fêtes de Noyant sachant que lors du conseil municipal de novembre 2018 il avait déjà été délibéré une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

16. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - SOLIDARITE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la solidarité pour l'année 2019 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2018	DEMANDES 2019 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2019
SENIORS	Club du 3 ^{ème} Age « Le Fil d'Argent »	150 €	150 €	150 €
	Club du 3 ^{ème} Age de Chavaignes	200 €	300€	300€
	Club du 3 ^{ème} Age de « l'Amitié »	200 €	200 €	200 €
	Club du 3 ^{ème} Age du « Lathan »	500 €	300 €	300 €
	Club du 3 ^{ème} Age de « l'Age d'Or »	250 €	250 €	250 €
	Club des « Pins »	250 €	250 €	250 €
	Les Amis Réunis	250 €	250 €	250 €
	SOUS-TOTAL	1 800 €	1 700 €	1 700 €
AIDES ALIMENTAIRES ET MATERIELLES	ADSN	2 400 €	2 400 €	2 400 €
	3 Fois Rien	700 €	1 500 €	1 500 €
	SOUS-TOTAL	3 100 €	3 900 €	3 900 €
SECURITE PUBLIQUE	Association des sapeurs-pompiers de Broc Chalonnès-sous-le-Lude	300 €	200 €	200 €
	Association des sapeurs-pompiers de Noyant	300 €	200 €	200 €
	Amicale des sapeurs-pompiers de Parçay-les-Pins	1 900 €	4 000 €	4 000 €
	SOUS-TOTAL	2 500 €	4 400 €	4 400 €
AIDES JUDICIAIRES	Conciliateur judiciaire	600 €	600 €	600 €
	SOUS-TOTAL	600 €	600 €	600 €
EMPLOI ET INSERTION	ADEN	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	Mission locale du Saumurois	7 023.80 €	6 890.40 €	6 890.40 €
	Association d'Insertion sociale et professionnelle – Point mobilité	2 642 €	3 105 €	3 105 €
	SOUS-TOTAL	49 665.80 €	49 995.40 €	49 995.40 €
HABITAT	Info Accès Logement	1 600 €	2 250 €	1 600 €
	ADMR du Canton de Noyant	4 600 €	4 600 €	4 600 €
	SOUS-TOTAL	6 200 €	6 850 €	6 200 €
COOPERATION INTERNATIONALE	Assikoi	300 €	500 €	500 €
	SOUS-TOTAL	300 €	500 €	500 €

AGRICULTURE	SOS Solidarité paysans 49	100 €	100 €	100 €
	SOUS-TOTAL	100 €	100 €	100 €

DEBAT :

Monsieur Rémi CHEVALLIER demande que l'amicale des pompiers de Broc puisse avoir une subvention cette année même si elle ne le demande pas. Ce serait un beau geste en leur direction.

Monsieur Adrien DENIS dit être prêt à faire ce geste, mais il ne faut pas multiplier les entorses aux règles que l'on s'est fixée et qui imposent à chacune de faire une demande écrite avec un dossier complet. Il propose 200 euros par amicale pour celle de BROC et celle de NOYANT.

Monsieur Rémi CHEVALLIER remercie le conseil pour ce geste qui récompense des personnes qui donne beaucoup d'eux-mêmes pour la collectivité.

Monsieur Benoit MUSSAULT : demande ce qu'est la coopération internationale.

Monsieur Daniel BROU : présentation de l'association consistant à promouvoir la Francophonie

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.**
- **DECIDE d'imputer le versement de la subvention à la Mission Locale du Saumurois à l'article 6554 et le reste des subventions à l'article 6574.**

17. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - SANTE

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à la santé pour l'année 2019 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2018	DEMANDES 2019 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2019
SANTÉ PUBLIQUE NOYANTAISE	Association des donneurs de sang du Noyantais	250 €	296 €	300 €
	Fédération des Malades et Handicapés – section Noyant-Méon	300 €	300 €	300 €
SOUS-TOTAL		550 €	596 €	600 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

18. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire présente un rapport au conseil municipal concernant les demandes de subventions liées à l'environnement pour l'année 2019 :

ACTIVITES	ASSOCIATIONS SOUTENUES	ATTRIBUTIONS 2018	DEMANDES 2019 <i>Propositions Commission de Finances</i>	ATTRIBUTIONS 2019
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	GDON du Haut-Loir	600 €	900 €	900 €
	GDON du Haut Lathan	400 €	400 €	400 €
SOUS-TOTAL		1 000 €	1 300 €	1 300 €
ASSAINISSEMENT AGRICOLE	Association de groupement d'assainissement de Meigné-le-Vicomte	2 100 €	2 000 €	2 000 €
SOUS-TOTAL		2 100 €	2 000 €	2 000 €
PECHE	Association de pêche « la Gaule Bédouine »	500 €	500 €	500 €
	Association des Amis pêcheurs de Lasse	150 €	150 €	150 €
SOUS-TOTAL		650 €	650 €	650 €
METHANISATION	Noyant Bio-Energies	14 500 €	15 000 €	15 000 €
SOUS-TOTAL		14 500 €	15 000 €	15 000 €

Lors de l'étude des subventions une par une, les personnes intéressées se sont retirées lors du débat et du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux associations et organismes dont l'activité représente un intérêt communal suivant le tableau présenté ci-dessus.
- DECIDE d'imputer le versement des subventions à l'article 6574.

19. FINANCE – PROJET DE SALLE DE SPORTS – PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de nouvelle salle de sports.

Monsieur le Maire explique que suite à l'étude réalisée par le CAUE de Maine et Loire (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), et du fait de la non obtention en 2018 des subventions de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux), nous avons été amenés à questionner différemment le projet de salle de sports initié depuis plusieurs années.

Les choix sur l'avenir de notre actuelle salle omnisports sont notamment prépondérant pour envisager la reconfiguration du complexe sportif (circulation, stationnement, liaison entre les bâtiments,...) et donc la construction des futures salles de sports dédiées (gymnastique, danse, arts martiaux, block d'escalade) et d'une maison des sports. En effet, au regard des coûts de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment la question de sa déconstruction doit se poser en la comparant à une construction neuve.

Après discussion de ce sujet dans les commissions sport et bâtiment et sur la base des chiffrages présentés par le CAUE, Monsieur le Maire propose qu'aucun travaux de rénovation ne soit engagé dans notre actuelle salle omnisports et que par conséquent sa déconstruction soit envisagée à court ou moyen terme.

Monsieur le Maire propose que la commune de Noyant-Villages décide la construction d'un projet global d'équipement sportif comprenant les salles de sports dédiées (gymnastique, arts martiaux, danse, escalade), une maison des sports et une salle omnisports (basket, handball, volley-ball, badminton, tir à l'arc,...). Un tel projet permettra à notre commune avec une vision cohérente et sur le long terme, de palier aux problématiques actuelles de fonctionnement des clubs sportifs, de promouvoir leur développement, et de se doter d'un équipement structurant pour la vie et l'attractivité de notre territoire.

Monsieur le Maire explique que compte tenu de l'importance du coût financier de ce projet pour la commune, il convient d'en étaler la dépense sur plusieurs exercices et de découper les phases de construction en deux tranches distinctes et successives. La première tranche concernera la construction des salles de sports dédiées (gymnastique, arts martiaux, danse, escalade) et de la maison des sports et la seconde celle de la salle omnisports avec la démolition du COSEC aux termes de l'opération.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de valider dès à présent la première tranche qui fera l'objet de demande de subventions.

Monsieur le Maire propose que le plan de financement de ce projet soit établi de la manière suivante en sollicitant des aides financières auprès :

- de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) ;
- de l'Etat au titre des aides à l'investissement proposé par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) ;
- de la région des Pays de la Loire au titre du contrat Territoires-Région signé avec la Communauté de Communes Baugeois-Vallée ;
- du SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire)

Ce projet fait partie du plan pluriannuel d'investissement, c'est-à-dire qu'il va s'étaler sur au moins 2 exercices, mais le projet débutera en 2019.

DEPENSES PREVISIONNELLES DE LA PREMIERE TRANCHE	MONTANTS	
	HT	TTC
ETUDES - MÂITRISE D'ŒUVRE	306 569,44 €	367 883,33 €
TRAVAUX – CONSTRUCTION : salles de sports dédiées (gymnastique, arts martiaux, danse, escalade) et maison des sports	2 366 221,00 €	2 839 465,20 €
TRAVAUX - AMENAGEMENTS EXTERIEURES - VRD	115 000,00 €	138 000,00 €
ACHAT D'EQUIPEMENT	212 000,00 €	254 400,00 €
DEPENSES DIVERSES	70 394,65 €	84 473,58 €
TRAVAUX - OPTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	170 100,00 €	204 120,00 €
TOTAL	3 240 285,09 €	3 888 342,11 €

FINANCEMENTS PREVISIONNELS DE LA PREMIERE TRANCHE	MONTANTS	%
ETAT - DETR (Dotation d'Equipement des territoires Ruraux)	525 000,00 €	16,20%
ETAT CNDS (Centre National de Développement du Sport)	648 057,02 €	20,00%
SIEML (production d'Enr)	50 000,00 €	1,54%
Région Pays de la Loire (Contrat Territoires-Région - CCBV)	500 000,00 €	15,43%
Autofinancement CN	1 000 000,00 €	30,86%
Emprunt CN	517 228,07 €	15,96%
TOTAL	3 240 285,09 €	100,00%

DEBAT :

Monsieur Adrien DENIS rappelle que ce projet a été freiné d'une part par la non obtention de la subvention demandée au titre de la DETR en 2016, en 2017 et en 2018 et par la reprise du programme par les commissions de Noyant-Villages.

Monsieur Raymond LASCAUD précise que le projet présenté ce soir est en deux étapes (avec le COSEC), et qu'il faut parler des deux.

Monsieur Adrien DENIS confirme que le projet se fera en deux étapes et détaille le projet.

Monsieur Joël CHARRUAU : dit qu'il y a des commissions sport et bâtiment qui travaillent sur ce dossier, et que l'on ne les a pas encore évoqué durant ce conseil municipal. Il précise que les responsables sont là et dit qu'il faudrait faire tout à 100% en une fois : détruire le COSEC et bâtir un équipement sportif complet neuf.

Monsieur Adrien DENIS explique que c'est ce qui est prévu, mais que se sera juste différé dans le temps. Cela n'est pas apparu clairement dans la note de synthèse car l'arbitrage concernant ce dossier a été postérieur à son envoi.

Monsieur Romain BERGER demande l'avis de tous les maires sur le projet, et demande à ce que soit pris en compte l'avis des commissions.

Monsieur Adrien DENIS rappelle que la priorité, c'est de construire les salles nouvelles, et pas de détruire le COSEC.

Monsieur Raymond LASCAUD dit qu'il a appuyé la priorité précédemment citée.

Monsieur Adrien DENIS réexplique notre processus décisionnel et rappelle que les commissions donnent des avis consultatifs, et que le maire et le conseil municipal sont libres de les suivre ou non.

Monsieur Alain FALIGAND demande à quoi servent les commissions, dans ce cas ?

Monsieur Adrien DENIS rappelle le rôle essentiel des commissions, et qu'elles sont pour beaucoup dans l'avènement de ce projet. Il concède que l'étude du CAUE dont il ne voulait pas a permis de faire murir notre projet et de l'envisager d'une meilleure manière.

Monsieur Alain FALIGAND insiste pour obtenir des explications.

Monsieur Adrien DENIS dit qu'il vient de démontrer l'utilité des commissions et rappelle l'importance des projets de territoire (impliquant toutes les communes déléguées) et que tous les élus doivent en prendre conscience.

Monsieur Raymond LASCAUD rappelle qu'il faudra faire les deux parties quoi qu'il en soit.

Monsieur Adrien DENIS défend également ce projet, et rappelle qu'il a su faire des concessions.

Monsieur Raymond LASCAUD dit que des aménagements au projet seront faits de toute manière.

Monsieur Pascal LOUIS explique que l'importance du projet justifie que l'on fasse un emprunt pour compléter son financement notamment au regard des taux d'emprunt extrêmement bas aujourd'hui.

Madame Marinette MARETTE pose la question de l'intérêt pour la commune de construire une maison des sports à 300 000€ ?

Monsieur Adrien DENIS rappelle que les arbitrages ont été un peu précipités car cette réunion a été avancée d'une semaine pour pouvoir déposer le dossier de demande de subvention au niveau de la DETR.

Monsieur Jean-Pierre LOUIS soutient, qu'au regard de notre faible taux d'endettement, que l'emprunt est une solution pour assumer comme il faut l'aboutissement d'un tel projet.

Monsieur Adrien DENIS rappelle qu'il faut faire attention, que cette solution, faire des dettes, c'est amputer les mandats suivants de leurs projets ; qu'il faut penser à l'avenir, proche et lointain. L'étalement des dettes se répercute sur les budgets pendant très longtemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 69 voix POUR, 12 voix CONTRE et 19 ABSTENTIONS :

- **VALIDE le projet de construction d'un projet global d'équipements sportifs comprenant des salles de sports dédiées (gymnastique, arts martiaux, danse, escalade), une maison des sports et une salle omnisport (basket, hand-ball, volley-ball, badminton, tir à l'arc,...) ;**
- **VALIDE la réalisation de ce projet d'équipements sportifs en deux tranches distinctes et successives avec comme première tranche la construction des salles de sports dédiées (gymnastique, arts martiaux, danse, escalade) et de la maison des sports et comme seconde tranche la construction d'une salle omnisports (basket, hand-ball, volley-ball, badminton, tir à l'arc,...) et la déconstruction de la salle actuelle ;**

- VALIDE le plan de financement de la première tranche de réalisation présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au auprès de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du CNDS (Centre National de Développement du Sport) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Maine et Loire) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du Contrat Territoires-Région signé avec la Communauté de Communes Baugeois-Vallée ;

20. FINANCE – PROJET DE MAISON DE LA PETITE ENFANCE - PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Raymond LASCAUD, adjoint au maire en charge des bâtiments, explique au conseil que le chantier de la maison de la petite enfance devrait s'échelonner sur 2019 et 2020. En effet, les travaux doivent être terminés pour la rentrée de septembre 2020.

Monsieur le Maire propose que le plan de financement de ce projet soit établi de la manière suivante en sollicitant des aides financières auprès :

- de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
- de la CAF de l'Anjou au titre des soutiens à la création de place en multi-accueil ;
- de l'Etat au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) ;

DEPENSES PREVISIONNELLES	Quantité	PU	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
ETUDES - MAÎTRISE D'ŒUVRE				
Etude de Géomètre			0,00 €	0,00 €
Etude géotechnique			3 500,00 €	4 200,00 €
Maîtrise d'œuvre		9,00%	76 950,00 €	92 340,00 €
Contrôle Technique			4 500,00 €	5 400,00 €
Coordonnateur S.P.S.			1 800,00 €	2 160,00 €
Sous-total - Etudes et Maîtrise d'œuvre			86 750,00 €	104 100,00 €
TRAVAUX - CONSTRUCTION DU BÂTIMENT				
Travaux de construction	432	1 666,66 €	720 000,00 €	864 000,00 €
Sous-total - Travaux			720 000,00 €	864 000,00 €
TRAVAUX - AMENAGEMENTS EXTERIEURES - VRD				
Travaux de Espace vert et Aménagement extérieur - ZONE : Nord			135 000,00 €	162 000,00 €
Sous-total - Travaux extérieurs			135 000,00 €	162 000,00 €
DEPENSES DIVERSES				
Frais d'appel d'offre			6 000,00 €	7 200,00 €
Mobiliers			15 000,00 €	18 000,00 €
Assurance Dommage Ouvrage		1,00%	8 550,00 €	8 550,00 €
Assurance Tout risque chantier		0,20%	1 710,00 €	1 710,00 €
Sous-total - Dépenses diverses			31 260,00 €	35 460,00 €
TOTAL GENERAL			973 010,00 €	1 165 560,00 €

FINANCEMENTS PREVISIONNELS	MONTANTS	%
Etat - DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)	340 553,50 €	35,00%
Etat - FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement Territorial)	88 939,00 €	9,14%
CAF	180 000,00 €	18,50%
Autofinancement Commune Nouvelle	363 517,50 €	37,36%
TOTAL	973 010,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 97 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le plan de financements présenté ; - AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents co-financeurs ; |
|---|

21. FINANCE - PROJET DE COMMERCE A BROU - PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le maire présente le projet d'acquisition et de rénovation du commerce de BROU en termes de dépense prévisionnelles et de plan de financement afin de solliciter les subventions potentielles pour ce type de projet.

Monsieur le Maire propose que le plan de financement de ce projet soit établi de la manière suivante en sollicitant des aides financières auprès :

- de l'Etat au titre du contrat de ruralité signé entre l'Etat et la Communauté de Communes Baugeois-Vallée ;
- de la Région Pays de la Loire au titre du Pacte de ruralité (Fonds Régional de Développement des Communes) ;

DEPENSES PREVISIONNELLES	Quantité	PU (HT)	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
ACQUISITION				
Achat du local commercial			43 000,00 €	43 000,00 €
Achat de la maison			25 000,00 €	25 000,00 €
Frais d'agence			0,00 €	0,00 €
Frais d'acte notarié	7%		4 760,00 €	4 760,00 €
Etude de Géomètre			0,00 €	0,00 €
Etude géotechnique			0,00 €	0,00 €
Sous-total - Acquisition			72 760,00 €	72 760,00 €
ETUDE MAÎTRISE D'ŒUVRE				
Maîtrise d'œuvre		9,50%	13 727,50 €	16 473,00 €

Diagnostic structure			0,00 €	0,00 €
Diagnosics immobiliers			0,00 €	0,00 €
Contrôle Technique			1 500,00 €	1 800,00 €
Coordonnateur S.P.S.			1 500,00 €	1 800,00 €
Sous-total - Etude-maîtrise d'œuvre			16 727,50 €	20 073,00 €

TRAVAUX - REHABILITATION DU BÂTIMENT				
LOT N° 1 - Maçonnerie			20 250,00 €	24 300,00 €
LOT N° 2- Carrelage - Faïence			4 750,00 €	5 700,00 €
LOT N° 3- Couverture			1 250,00 €	1 500,00 €
LOT N° 3- Couverture - Charpente			40 000,00 €	48 000,00 €
LOT N° 4- Menuiserie - commerce			9 000,00 €	10 800,00 €
LOT N° 4- Menuiserie - logement			11 000,00 €	13 200,00 €
LOT N° 5- Cloison sèche - plâtrerie			5 250,00 €	6 300,00 €
LOT N° 6 - Electricité			15 250,00 €	18 300,00 €
LOT N° 7 - Plomberie			8 750,00 €	10 500,00 €
LOT N° 8 - Revêtement de sol, murs et plafonds			14 000,00 €	16 800,00 €
Travaux divers supplémentaires			15 000,00 €	18 000,00 €
Sous-total - TRAVAUX DE REHABILITATION			144 500,00 €	173 400,00 €
	150	963,33 €		

MOBILIER				
Aménagement d'un guichet			1 000,00 €	1 200,00 €
Petits mobiliers (table, chaise, bureau, ...)			5 000,00 €	6 000,00 €
Rayonnage			1 000,00 €	1 200,00 €
Extincteur			500,00 €	600,00 €
Sous-total - Mobilier			7 500,00 €	9 000,00 €

TRAVAUX - AMENAGEMENTS EXTERIEURES - VRD				
Travaux d'aménagements extérieurs			0,00 €	0,00 €
Sous-total - Aménagements extérieurs			0,00 €	0,00 €

DEPENSES DIVERSES				
Frais de consultation / panneau de chantier ...			2 000,00 €	2 400,00 €
Branchements (électricité, eau, téléphone,...)			1 000,00 €	1 200,00 €
Assurance Dommage Ouvrage		1,00%	0,00 €	0,00 €
Assurance Tout risque chantier		0,20%	0,00 €	0,00 €
Sous-total - Dépenses Diverses			3 000,00 €	3 600,00 €

TOTAL GENERAL	244 487,50 €	278 833,00 €
----------------------	---------------------	---------------------

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEMENTS PREVISIONNELS	MONTANTS	%
Etat - DSIL Contrat de Ruralité	122 243,75 €	50,00%
Région Pays de la Loire - Pacte de ruralité - Fonds régional de développement communal	24 448,75 €	10,00%
Autofinancement Commune Nouvelle	97 795,00 €	40,00%
TOTAL	244 487,50 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 100 voix POUR :

- VALIDE le plan de financements présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents co-financeurs ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché de travaux selon la procédure adaptée dans une enveloppe estimée à 144 500,00 € ;

22. PROJET – PROJET DE COMMERCE EPHEMERE A NOYANT - PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Gabriel QUIGNON, adjoint au maire en charge du développement commercial présente le projet de commerce éphémère sur la commune de Noyant.

Pour ce projet, la demande de subvention au titre de la dotation de solidarité à l'investissement local a déjà été déposée et la participation financière qui nous a été accordé est de 18 622,67 €.

La commune pourrait aussi bénéficier du contrat régional du pacte de ruralité pour un montant à hauteur de 10 % du montant de l'opération.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	Montant HT	Subventions	Montant HT
Acquisitions	11 839,00 €	DSIL contrat de ruralité	18 622,67 €
Travaux	120 800,00 €	Contrat Régional pacte de ruralité	15 342,30 €
MO et études	17 040,00 €	Noyant-villages	119 458,03 €
diverses dépenses	3 744,00 €		

TOTAL	153 423,00 €	TOTAL	153 423,00 €
-------	--------------	-------	--------------

DEBAT :

Monsieur Raymond LASCAUD présente dans le détail le tableau prévisionnel des dépenses et des financements.

Monsieur Roland BUSSIERE dit que lors des premières investigations le coût de réhabilitation était d'environ 50 000 €, et qu'il ne comprend pas pourquoi maintenant, ce prix est monté à 120 000 €.

Monsieur Raymond LASCAUD explique que ces dépenses sont obligatoires à cause de l'étude de structure et du fait que le bâtiment n'ait pas été utilisé depuis plus de 30 ans.

Monsieur Adrien DENIS précise que les études de structures ont été diligentées en urgence pour s'assurer que les travaux de réaménagement de la place de l'église ne génèrent pas de désordre sur le bâti et des risques d'effondrement. C'est le maître d'œuvre qui préconisé cette étude de structure.

Monsieur Gabriel QUIGNON explique que l'on ne pourra bientôt plus faire grand-chose dans les différentes communes, avec tous les coûts exorbitants qui sont induits. Il affirme que si les dépenses continuent ainsi, la commune nouvelle ne sera bientôt plus en capacité de financer grand-chose.

Monsieur ADRIEN DENIS est d'accord sur le fait que c'est cher.

Monsieur Gabriel QUIGNON rappelle que lors des travaux dans la salle Delaporte de Noyant, à chaque fois qu'il y avait des travaux supplémentaires et des avenants, tout le monde s'en plaignait. Mais il note qu'aujourd'hui, on valide sans sourciller des projets à 500 000 ou 600 000 €. Il appelle à plus de cohérence dans les décisions du conseil.

Monsieur Michel PERROUX explique que les études sont utiles et nécessaires pour anticiper les risques que des non professionnels comme nous ne peuvent pas connaître.

Madame Michèle BOULY souligne que c'est toujours le même bureau d'étude structure, et que c'est toujours une tranche/opération en plus avec ces prestataires.

Monsieur Michel PERROUX expose que le projet ne semble pas viable car il y a 120 000 € à mettre dedans, mais pour l'instant, il n'y a pas de repreneur. Il demande que soient envisagées plusieurs solutions.

Monsieur Roland BUSSIERE : rappelle qu'au temps de Noyant, il était envisagé d'en faire un logement.

Monsieur Gabriel QUIGNON soutient qu'à ce prix-là, un tel projet n'est pas raisonnable. Néanmoins, si la commune n'intervient pas pour créer des commerces, elle créera une ville morte.

Monsieur Adrien DENIS expose la possibilité de faire des travaux pour qu'un locataire paye un loyer, et en substitut de louer l'actuelle bibliothèque de manière à en faire un commerce éphémère ?

Monsieur Joël CHARRUAU insiste sur le fait qu'il ne faut pas laisser une façade comme cela, car cela nuit considérablement à l'image de notre commune quand on arrive dans le bourg.

Monsieur Adrien DENIS acquiesce à cette remarque, mais il faut décider de l'avenir dudit bâtiment qui est maintenant notre propriété.

Monsieur Adrien DENIS propose de reporter l'approbation du plan de financement objet de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

- **REPORTE** la validation de ce plan de financement dans l'attente d'un chiffrage plus précis et d'éléments permettant d'envisager une meilleure rentabilisation de cet investissement ;

23. CULTURE - CONVENTION FINANCIERE CLEA CDAC

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée du 8 février 2018 lui accordant certaines délégations,
VU la délibération du bureau communautaire de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée du 28 juin 2018 portant sur la convention-cadre pour le CLEA et sur la CADC,
VU le projet de convention financière pour la répartition du CLEA et de la CADC 2018-2019,

Monsieur Marcel LEBouc explique au conseil municipal que le Département de Maine-et-Loire s'est engagé à accompagner les territoires dans le développement de leur politique culturelle. A ce titre, il soutient la diffusion artistique dans le cadre de conventions d'animation et de développement culturels (CADC) conclues entre le Département et les territoires qui en assurent la coordination.

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) est un outil partenarial rassemblant les services déconcentrés de l'État – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) – et le Département de Maine-et-Loire, à l'échelle de chaque intercommunalité.

Le bureau communautaire de Baugeois-Vallée en date du 28 juin 2018 a approuvé la signature d'une convention-cadre pour le CLEA, d'une durée de trois ans (2018-2021) pour le territoire Baugeois-Vallée. Il a également pris acte des projets présentés au titre de la CADC pour 2018 et a autorisé le Président à signer la convention à venir avec le Département.

Il est prévu qu'une convention annuelle soit établie entre la Communauté de communes Baugeois-Vallée (CCBV) et les collectivités ayant inscrit un projet au titre du CLEA et/ou de la CADC, listant l'ensemble des projets retenus pour l'année, leur coût, leur plan de financement et la répartition des subventions par collectivité qui en découle.

Les projets ayant été validés par la DRAC et le Département, le tableau de répartition des aides a pu être finalisé et intégré au projet de convention annuelle 2018-2019. Pour Baugeois-Vallée, la subvention CADC accordée s'élève ainsi à 24 434 € et celle pour le CLEA s'élève à 22 471 €.

Après réception des subventions de la part de la DRAC et du Département de Maine-et-Loire, la CCBV s'engage à reverser ces subventions aux communes, selon la répartition définie dans la convention annuelle (en annexe). Les aides sont réparties en fonction de la part engagée par chaque collectivité dans le financement de chaque action.

Voici à titre indicatif la répartition du total des subventions CLEA et CADC pour 2018-2019 (si les montants réalisés correspondent aux montants prévisionnels) :

CCBV	Beaufort-en-Anjou	Mazé-Milon	Baugé-en-Anjou	Noyant-Villages	DAMM
25 454 €	11 882 €	940 €	3 953 €	1 405 €	3 270 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE le projet de convention financière entre la CCBV et les porteurs de projets pour la répartition des aides perçues au titre de la CADC et du CLEA en 2018-2019 ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer cette convention financière et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution ;**

24. RH - CREATION DE POSTE

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 ;

Monsieur Gabriel QUIGNON explique au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire explique au conseil que sur la commune déléguée de Parçay-les-Pins, il y a lieu de pérenniser l'emploi de l'agent polyvalent, actuellement contractuel, qui a en charge les missions suivantes :

- Accompagnement transport scolaire
- Ménage dans l'école, la bibliothèque, musée Jules Desbois, Mairie, Poste, Salle des fêtes, Stade de foot,
- Service de restauration scolaire ;
- Service de surveillance pendant la pause méridienne ;

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de créer ce poste permanent et de compléter les effectifs de la collectivité de la manière suivante :

- Nombre de poste : 1
- Cadre d'emploi : Adjoint techniques territoriaux
- Filière : Technique
- Grade : Adjoint technique territorial de seconde classe (catégorie C)
- Temps de travail hebdomadaire : Temps complet
- Rémunération : Grille indiciaire en vigueur et primes et indemnités instituées par l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE la création de l'emploi permanent d'adjoints techniques de seconde classe à compter du 1^{er} mars 2019 ;**

- **MODIFIE le tableau des effectifs de la collectivité.**

25. EDUCATION - PROJET PEDAGOGIQUE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

VU le Projet pédagogique des accueils périscolaire de la commune de Noyant-Villages ;

Monsieur Pascal LOUIS explique au conseil municipal la nécessité, aujourd'hui, de valider un projet pédagogique pour les accueils périscolaires de NOYANT-VILLAGES.

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et le temps scolaire. Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école, le matin avant la classe, à la pause méridienne et le soir après l'école.

Au-delà de la garde et de la restauration de l'enfant, il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

L'accueil périscolaire est déclaré comme un accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il suit les recommandations de la Protection Maternelle Infantile pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Le projet pédagogique est un contrat de confiance passé entre l'équipe, les intervenants, les enfants, les agents de la collectivité....Il permet de donner un sens aux activités qui sont proposées. C'est en fonction des intentions politiques des élus qu'il est élaboré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE le projet pédagogique des accueils périscolaires de NOYANT-VILLAGES ;**

26. PROJET – RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DE L'ECOLE DE PARÇAY-LES-PINS

Monsieur Raymond LASCAUD présente le projet de rénovation énergétique et thermique de l'école de Parçay-les-Pins en phase APS/APD et demande au conseil de valider le chiffrage revu et corrigé par le cabinet d'architecte.

Pour ce projet, la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a déjà été déposée et la participation financière qui nous a été accordé est de 114 814,67 €, de même que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 76 543,11 € et le FNADT pour 88 539 €.

La commune pourrait aussi bénéficier de contrat territorial régional et d'une participation du SIEML.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Quantité	PU	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
ACQUISITION				
Achat des terrains (Acquisition + Frais d'acte notarié)			0,00 €	0,00 €
Etude de Géomètre			0,00 €	0,00 €
Etude géotechnique			0,00 €	0,00 €
Sous-total acquisition			0,00 €	0,00 €
ETUDE MAÎTRISE D'ŒUVRE				
Maître d'œuvre		11,25%	61 715,28 €	74 058,33 €
Contrôle Technique			2 500,00 €	3 000,00 €
Coordonnateur S.P.S.			1 500,00 €	1 800,00 €
Sous-total - Etudes et maîtrise d'œuvre			65 715,28 €	78 858,33 €
TRAVAUX - RENOVATION DU BÂTIMENT				
LOTS - CLOS ET COUVERT	576,51	282,95 €	163 121,70 €	195 746,04 €
LOTS - SECOND ŒUVRE	576,51	332,13 €	191 473,55 €	229 768,26 €
LOTS - TECHNIQUES	576,51	281,00 €	162 000,00 €	194 400,00 €
Installation de chantier simplifié	576,51	8,67 €	5 000,00 €	6 000,00 €
Sous-total - TRAVAUX			576,51	904,75 €
			521 595,25 €	625 914,30 €
TRAVAUX - AMENAGEMENTS EXTERIEURES - VRD				
VRD - Cheminements/rampes PMR + nouveau raccordement "garderie"			26 985,00 €	32 382,00 €
Sous-total - Aménagement extérieur			26 985,00 €	32 382,00 €
DEPENSES DIVERSES				
Frais de consultation			2 000,00 €	2 400,00 €
Mobiliers			0,00 €	0,00 €
Assurance Dommage Ouvrage		1,00%	5 485,80 €	6 582,96 €

Assurance Tout risque chantier	0,20%	1 097,16 €	1 316,59 €
Sous-total - Dépense diverses		8 582,96 €	10 299,56 €
TOTAL GENERAL		622 878,49 €	747 454,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 98 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- VALIDE le projet de rénovation énergétique et thermique de l'école de Parçay-les-Pins tel que présenté en phase APS/APD avec l'estimation des dépenses prévisionnelles ;
- VALIDE le plan de financements ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Territorial Régional signé entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes Baugeois-Vallée ;

27. PROJET – AMENAGEMENT D'UNE ECOLE DE MUSIQUE A MEON

Monsieur Raymond LASCAUD présente le projet d'aménagement de l'école de musique à Méon en phase APS/APD et demande au conseil de valider le chiffrage revu et corrigé par le cabinet d'architecte.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Quantité	PU	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
ACQUISITION / ETUDES				
Achat des terrains (Acquisition + Frais d'acte notarié)			0,00 €	0,00 €
Etude de Géomètre			800,00 €	960,00 €
Etude géotechnique			0,00 €	0,00 €
Sous-total acquisition			800,00 €	960,00 €
ETUDE MAÎTRISE D'ŒUVRE				
Maître d'œuvre		10,00%	21 159,58 €	25 391,50 €
Mission OPC		1,25%	2 644,95 €	3 173,94 €
Contrôle Technique (HAND + Att HAND)			1 500,00 €	1 800,00 €
Coordonnateur S.P.S.			2 500,00 €	3 000,00 €
Sous-total - Etudes et maîtrise d'œuvre			27 804,53 €	33 365,44 €
TRAVAUX - RENOVATION DU BÂTIMENT				
LOTS : CLOS et COUVERT	141	268,48 €	37 855,00 €	45 426,00 €
LOTS : SECOND ŒUVRE	141	895,33 €	126 240,83 €	151 489,00 €
LOTS : TECHNIQUES	141	336,88 €	47 500,00 €	57 000,00 €
Sous-total - TRAVAUX			211 595,83 €	253 915,00 €
TRAVAUX - AMENAGEMENTS EXTERIEURES - VRD				
Travaux d'aménagement paysager			0,00 €	0,00 €
Sous-total - Aménagement extérieur			0,00 €	0,00 €
DEPENSES DIVERSES				
Frais de publicité / consultation (panneau, dématérialisation,...)			2 000,00 €	2 400,00 €
Constat de huissier (affichage PC recours de tiers)			700,00 €	840,00 €

Branchement concessionnaire		1 200,00 €	1 440,00 €
Mobiliers		0,00 €	0,00 €
Assurance Dommage Ouvrage	1,00%	2 115,96 €	2 539,15 €
Assurance Tout risque chantier	0,20%	423,19 €	507,83 €
Sous-total - Dépense diverses		6 439,15 €	7 726,98 €

TOTAL GENERAL 246 639,51 € 295 967,41 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
FINANCEMENTS PREVISIONNELS	MONTANTS	%
CTR (Région Pays de la Loire - CCBV)	73 991,85 €	30,00%
Autofinancement Commune Nouvelle	172 647,66 €	70,00%
TOTAL	246 639,51 €	100,00%

DEBAT :

Monsieur Charles CHATEIGNER demande, étant donné que la CCBV payera un loyer pour occuper ce bâtiment, s'il est possible de faire un prêt global pour cette opération ?

Monsieur Adrien DENIS : répond qu'il est d'accord, et va explorer cette possibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 100 voix POUR :

- VALIDE le projet d'aménagement de l'école de musique tel que présenté en phase APS/APD avec l'estimation des dépenses prévisionnelles ;
- VALIDE le plan de financements ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Territorial Régional signé entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes Baugeois-Vallée ;

28. QUESTIONS DIVERSES

1/ Question de Madame Odette PEGE :

Elle demande si des devis pour la bibliothèque ont été faits ?

Monsieur Raymond LASCAUD répond que les demandes de devis sont en cours.

M. Adrien DENIS,
Maire de NOYANT-VILLAGES

